



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

armement

Question écrite n° 73293

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à Mme la ministre de la défense quelles sont les perspectives de nouveaux armements antichars pour les unités d'infanterie.

Texte de la réponse

L'équipement des unités d'infanterie en armes anti-chars couvre actuellement l'ensemble des besoins de cette composante de l'armée de terre : ces unités sont en effet dotées du missile de courte portée Eryx, du missile de moyenne portée Milan et du système d'arme de longue portée Hot. Il est envisagé de procéder à des travaux de revalorisation de l'Eryx à partir de 2008. Le Milan, qui constitue l'arme antichars principale du groupement tactique interarmes à dominante infanterie, équipera les forces jusqu'en 2010. Dans la perspective de remplacer le Milan à cette échéance, un plan d'action dénommé « missiles terrestres du contact » a été adopté en 2003. Il vise l'achat d'un matériel « sur étagère », d'ores et déjà opérationnel. A ce titre, l'évaluation des systèmes existants susceptibles de satisfaire les besoins de l'armée de terre, commencée en 2004, se poursuivra jusqu'en 2006. Le système Spike de la société israélienne Rafael a été évalué entre novembre 2004 et mars 2005. D'autres démonstrations concernant le Javelin des sociétés américaines Raytheon et Lockheed-Martin ou le Bill 2 de la société suédoise Bofors, ainsi qu'un suivi des réalisations en cours sur le Milaner de MBDA-France devraient compléter cette étude courant 2005-2006. L'objectif fixé est d'aboutir à la notification d'un contrat dans le courant de l'année 2008, afin de disposer de l'ensemble des moyens nécessaires entre 2009 et 2012 (postes de tir, missiles, moyens de soutien, d'instruction et de formation). Enfin, s'agissant du système Hot, il n'est pas envisagé à ce jour de remplacer cette arme antichar de longue portée dont les performances actuelles permettent de faire face à toutes les menaces blindées connues.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73293

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 2005, page 8453

Réponse publiée le : 1er novembre 2005, page 10190